

Notice d'information sur la protection des données à caractère personnel des Clients

Sommaire

1. Données à caractère personnel recueillies par Bank Audi France
2. Utilisation des données à caractère personnel par Bank Audi France et bases légales
3. Droits des personnes relatifs aux données à caractère personnel les concernant
4. Communication des données à caractère personnel
5. Transfert international de données à caractère personnel
6. Conservation des données à caractère personnel
7. Cookies
8. Nous contacter
9. Modifications de la notice d'information

Bank Audi France (ci-après, la "Banque") estime que la protection des données est essentielle pour construire, avec ses clients, une relation de confiance. La Banque veille en permanence au respect de la réglementationⁱ sur la protection des données personnelles et entend assurer une gouvernance responsable de ses fichiers informatiques ainsi que la plus grande transparence sur les traitements de données qu'elle opère.

Bank Audi France a désigné un **Délégué à la Protection des Données Personnelles** (ou **DPO**). Il veille à ce que les traitements des données personnelles mis en œuvre par la Banque respectent la réglementation applicable.

Cette notice d'information décrit les modalités selon lesquelles la Banque recueille et traite les données à caractère personnel, utilise et protège ces informations ainsi que les droits des personnes liés à celles-ci.

Cette notice d'information s'applique à l'ensemble des données à caractère personnel recueillies par la Banque concernant le Client.

On entend par données à caractère personnel les informations ou un ensemble d'informations relatives à une personne, raisonnablement susceptibles de permettre leur identification.

1. Données à caractère personnel recueillies par Bank Audi France

1.1 La Banque procède au recueil et au traitement de certaines données à caractère personnel concernant les personnes suivantes liées au Client (ci-après les "Personnes Liées"):

- Le Client lui-même, notamment dans le cas où il intervient en qualité d'entrepreneur individuel
- Les associés d'une société de personnes
- Les associés personnes physiques d'une coentreprise
- Les administrateurs, secrétaires généraux ou autres mandataires sociaux ou autres détenteurs d'un mandat équivalent et ayant droits économiques du Client
- Les garants et tiers intervenant en qualité de caution

- Les personnes physiques liées par des obligations financières conjointes avec des administrateurs et ayant droits économiques du Client
- Les personnes physiques associées aux administrateurs et ayant droits économiques de l'entreprise du Client
- Tous salariés, prestataires de services, représentants, dirigeants ou mandataires du Client
- Les représentants légaux et autres personnes autorisées à agir pour le compte du Client.

1.2 La Banque recueille les données à caractère personnel directement auprès du Client et des Personnes Liées mais aussi auprès d'autres sources, et notamment :

- La Banque vérifie ses propres bases afin de recueillir des informations concernant (i) tous comptes appartenant au Client ou à toutes entreprises liées et (ii) les actionnaires du Client qui sont les bénéficiaires effectifs des activités concernées
- La Banque peut procéder à des recherches auprès de sources publiquement accessibles, relatives à des éléments diffusés dans les médias, ainsi qu'à des informations relatives à l'activité du Client et des Personnes Liées.

1.3 Les catégories d'informations collectées par la Banque relatives au Client et aux Personnes Liées incluent :

- Les informations de nature personnelle (par. ex. nom, date de naissance, informations figurant dans le passeport, informations permettant l'identification de la personne, données biographiques, informations concernant ses centres d'intérêt, etc...)
- Les coordonnées (par. ex. numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone portable)
- Les informations concernant le Client (par. ex. relations avec le Client ou les Personnes Liées, informations commerciales, informations relatives à l'actionnariat, coordonnées professionnelles)
- Les informations concernant les opérations réalisées (par. ex. informations relatives aux services, réclamations, demandes d'informations ou plaintes)
- Les données financières (par. ex. informations relatives aux comptes professionnels, historique financier, informations émanant des agences de vérification de solvabilité et agences de prévention des fraudes).

1.4 Certaines des informations recueillies par la Banque sont des catégories particulières de données à caractère personnel (également dénommées les données personnelles sensibles). Par exemple, les vérifications préalables effectuées auprès du Client par la Banque sont susceptibles de révéler des opinions politiques ou des informations relatives à des condamnations pénales ou à des délits commis par les Clients et les Personnes Liées. Par ailleurs, si des informations inexactes sont fournies ou en cas de soupçon de fraude, la Banque enregistrera ces informations. La Banque peut également transmettre ces informations aux organismes et autorités de lutte contre la délinquance financière où elles peuvent être consultées par différentes autorités répressives dans le monde. La Banque traite des données personnelles sensibles pour des motifs d'intérêt public important ou pour constater, exercer ou défendre tous droits en justice. En tout état de cause, la Banque procèdera au traitement desdites données dans le respect de la législation en vigueur.

1.5 La Banque peut être tenue de recueillir certaines données à caractère personnel en vertu de la loi ou à raison de sa relation contractuelle avec ses Clients. Tout défaut de fourniture desdites informations est susceptible de nuire au respect de ces obligations ou de le retarder.

Bank Audi

Bank Audi France

2. Comment Bank Audi France utilise les données à caractère personnel et sur quelle base légale

2.1 La Banque doit se fonder sur une base légale afin de traiter les données à caractère personnel du Client et des Personnes Liées. Le tableau ci-dessous établit les finalités pour lesquelles la Banque utilise les données à caractère personnel de Clients et Personnes Liées, et la base légale invoquée à cet effet. Les cas où la Banque s'appuie sur un intérêt légitime sont également indiqués ci-dessous :

Utilisation des données à caractère personnel par Bank Audi France	Bases légales invoquées à cet effet
Administration et gestion des Clients, en ce compris gestion des relations Clients et à des fins d'administration et de gestion des comptes	• Lorsque la loi l'exige • Lorsque cela est nécessaire à l'exécution d'un contrat avec un Client agissant en tant qu'entrepreneur individuel, une société de personnes ou une copropriété • Dans les cas où il est dans l'intérêt légitime de la Banque de s'assurer que les comptes de son Client soient correctement gérés, de manière à ce que ses Clients se voient offrir un niveau élevé de services, afin de protéger ses intérêts commerciaux et ceux de ses Clients.
Activités d'analyse, de suivi et de traitement des opérations afin de développer et de gérer les produits et services de la Banque	• Lorsque la loi l'exige • Lorsque cela est nécessaire à l'exécution d'un contrat avec un Client agissant en tant qu'entrepreneur individuel, une société de personnes ou une copropriété • Dans le cas où l'intérêt légitime de la Banque nécessite l'élaboration, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation de modèles d'entreprise et de systèmes protégeant ses intérêts commerciaux et assurant à ses Clients un niveau élevé de service.
Entreprendre des vérifications préalables auprès du Client afin de prévenir et de détecter les cas de délinquance financière et autres délits et entreprendre des vérifications, y compris auprès des Personnes Liées concernant leur identité, leurs antécédents et toutes demandes liées à la lutte contre le blanchiment de fonds, la conformité et la détection des risques	• Lorsque la loi l'exige • Dans le cas où il est dans l'intérêt légitime de la Banque de prévenir et d'enquêter sur les fraudes, le blanchiment de fonds et autres délits et de vérifier l'identité du Client afin de protéger son activité et de respecter les lois qui lui sont applicables.
Communiquer occasionnellement avec le Client et les Personnes Liées au sujet des produits, services, événements proposés par la Banque et/ou autres membres du Groupe Audi, et procéder à toutes autres communications concernant notamment la recherche et tous apports d'idées,	• Dans le cas où il est dans l'intérêt légitime de la Banque de fournir des informations concernant ses activités et services dont elle estime qu'ils peuvent être bénéfiques à ses Clients ou dont elle souhaite informer ses Clients.

susceptibles de revêtir de l'intérêt pour le Client et les Personnes Liées.	
Respecter les obligations légales auxquelles la Banque est assujettie et coopérer avec les instances réglementaires et les autorités répressives	• Lorsque la loi l'exige.
Faire valoir ses droits lorsque cela est nécessaire, notamment afin de protéger la Banque contre tous préjudices à l'encontre de ses droits et de l'intérêts de ses biens, afin de détecter, prévenir et prendre des mesures de lutte contre les fraudes et autres violations de la loi, en vue de la gestion des affaires juridiques et des contentieux et afin de procéder au recouvrement des créances	• Lorsque la loi l'exige • Dans le cas où il est dans l'intérêt légitime de la Banque de prévenir les fraudes, de lutter contre le blanchiment de fonds et autres délits, de procéder à des investigations à ce sujet et de vérifier l'identité du Client afin de protéger ses activités et respecter la législation qui lui est applicable.

2.2 Dans le cas où la Banque traite les données à caractère personnel du Client et des Personnes Liées afin de satisfaire ses intérêts légitimes, elle doit mettre en place des mesures solides de protection afin de s'assurer que le caractère confidentiel des données du Client et des Personnes Liées soit protégé et que ses intérêts légitimes ne prévalent pas sur les intérêts, droits fondamentaux et libertés du Client et des Personnes Liées.

2.3 la Banque peut contacter les garants et cautions du Client au titre de tous produits et services fournis au Client par la Banque.

2.4 Lorsque la Banque procède au traitement de toutes informations relatives aux Clients et Personnes Liées qui ne sont pas des données à caractère personnel, la Banque respectera ses obligations de confidentialité et prendra et maintiendra en vigueur des mesures de sécurité appropriées afin de veiller à la protection du caractère confidentiel desdites informations contre tout accès ou utilisation non autorisés.

3. Droits des Personnes sur les données à caractère personnel les concernant

Les personnes disposent, de certains droits sur les données à caractère personnel les concernant dans les limites et conditions autorisées par la réglementation. Cela inclut les droits suivants :

- Accéder aux données à caractère personnel les concernant (y compris les recevoir sous forme de document électronique) ;
- Rectifier les données que la Banque détient à leur sujet ;
- Effacer les données à caractère personnel les concernant ;
- Limiter l'usage que la Banque peut faire desdites données à caractère personnel ;
- S'opposer à l'utilisation par la Banque desdites données à caractère personnel ;
- Introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (C.N.I.L.).

Pour toutes informations complémentaires concernant l'exercice des droits précités, veuillez vous reporter à la section 8 intitulée 'Nous contacter'.

4. Partage des Informations

4.1 Lorsque cela est nécessaire, la Banque peut communiquer des données à caractère personnel concernant le Client et les Personnes Liées :

- à d'autres membres du Groupe Audi, notamment (i) à des sociétés prestataires de services appartenant à son Groupe et (ii) à d'autres sociétés et entités du Groupe Audi avec lesquelles le Client est en relations.
- à ses fournisseurs et mandataires. Lorsque la Banque demande à un fournisseur ou mandataire de traiter pour son compte les informations du Client et des Personnes Liées, elle procédera à des vérifications préalables, à des opérations de surveillance et de contrôle de la qualité afin de s'assurer que les informations sont correctement protégées, étant entendu que des accords seront conclus entre les parties afin de veiller à ce que la protection des données et leur caractère confidentiel soient assurés.
- à toute personne en conséquence de toute restructuration, cession ou rachat de tout membre du Groupe Audi ou à toute personne à laquelle la Banque transfère ou est susceptible de transférer ses droits.
- si une loi, un règlement, une décision de justice, ou une décision émanant d'une autorité de surveillance, d'une autorité réglementaire ou autre autorité similaire l'y oblige ou l'y a autorisée.
- dans le cas de paiements à l'international, lorsqu'il est fait obligation à la Banque d'envoyer, en même temps que le versement, des informations relatives au bénéficiaire et au destinataire, ainsi qu'aux régulateurs et autorités étrangères de surveillance dans le cadre de l'exercice normal de leurs compétences.

Dans la mesure où la Banque mène son activité au plan international, les bénéficiaires précités peuvent être situés en dehors du territoire sur lequel vous êtes situé.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous reporter à la section 5 ci-dessous intitulée "Transfert International de données à caractère personnel".

5. Transfert international de données à caractère personnel

Lorsque la Banque transfère les données à caractère personnel du Client et des Personnes Liées dans d'autres pays (dans le cadre de l'exercice de son activité ou par exemple à ses fournisseurs ou prestataires), elle devra s'assurer que des mesures de protection appropriées sont prises afin que les transferts de données fassent l'objet d'un niveau suffisant de protection. Ces mesures de protection comprennent notamment le recours à des clauses contractuelles approuvées par la C.N.I.L. et les autorités européennes en matière de protection des données.

6. Conservation des données à caractère personnel

6.1 la Banque conservera les données à caractère personnel du Client pendant une certaine durée après la fermeture du ou des compte(s) du Client ou après la réalisation d'une opération. Cette durée sera calculée en fonction de la nature des données à caractère personnel et des finalités pour lesquelles elles sont détenues par la Banque. Cette dernière ne conservera que les données à caractère personnel du Client qui lui permettent de :

- tenir des bases commerciales à des fins d'analyse et/ou d'audit.
- se conformer aux exigences légales en matière de conservation des informations (par exemple, conformément aux exigences prévues dans la législation relative à la prévention, à la détection et aux investigations en matière de blanchiment de fonds et de financement du terrorisme).
- se défendre contre ou intenter toute action en justice existante ou potentielle.

- traiter toutes réclamations futures concernant les services fournis par la Banque.

6.2 La durée de conservation des données est souvent liée au délai dans lequel une action en justice peut être intentée. En France, ce délai est de 5 (cinq) ans à compter de la clôture du (des) compte(s) du Client ou de la réalisation d'une opération. La Banque conservera les données à caractère personnel du Client après ce délai si cela est nécessaire afin de se conformer à la loi applicable, si des réclamations ou plaintes rendent leur conservation raisonnablement nécessaire ou si des motifs techniques ou réglementaires exigent leur conservation. Lorsque la Banque conserve lesdites données, elle continuera de s'assurer que le caractère confidentiel des informations à caractère personnel des Personnes Liées est protégé.

7. Cookies

7.1 La Banque peut avoir recours à des témoins de connexion ("cookies") et technologies similaires sur ses sites Internet, applications mobiles et courriels. Ils sont déposés sur votre support pour une durée limitée lorsque vous naviguez sur nos sites.

On entend par cookies des fichiers texte contenant de petites quantités d'informations, stockées sur l'ordinateur ou le téléphone mobile d'une personne lorsqu'elle consulte un site Internet ou utilise une application sur son mobile. Lorsque la personne en question consulte à nouveau les sites Internet ou utilise les applications sur son mobile – ou consulte des sites Internet et des applications qui utilisent les mêmes cookies – ces dispositifs reconnaissent lesdits cookies et détectent dès lors l'appareil de la personne concernée.

7.2 La Banque et le Groupe Audi utilisent des cookies à diverses fins, notamment pour permettre à des personnes de naviguer efficacement d'une page à l'autre, afin de mémoriser les préférences des personnes et d'une manière générale d'améliorer leur expérience de consultation en ligne.

Pour plus d'information, veuillez vous reporter sur notre rubrique « *Cookies Disclaimer* » <http://www.bankaudi.fr/france/legal-notice> ainsi que la page <http://www.bankaudi.fr/france/cookies-disclaimer> sur notre site Internet.

8. Nous contacter

8.1 Vous pouvez exercer vos droits ainsi que contacter le délégué à la protection des données personnelles (DPO) en vous adressant :

- ✚ directement à la Banque
- ✚ ou par courrier à l'adresse suivante :

Bank Audi France
Délégué à la Protection des Données (D.P.O)
73 avenue des Champs Elysées
75008 Paris

- ✚ par courriel à l'adresse suivante : BAF-dpo@bankaudi.fr.

Veuillez noter que nous ne pouvons garantir la sécurité des données personnelles lorsqu'elles nous sont envoyées. Des lors, si vous choisissez de contacter le Délégué à la Protection des Données par Email nous vous conseillons de ne communiquer qu'un nombre limité de

données personnelles et en particulier de ne pas fournir d'informations relatives à votre compte.

8.2 Pour tout autre type de demande, nous vous invitons à contacter en premier lieu votre chargé habituel de compte. Vous pouvez aussi vous reporter à la section « *Contact Us* » du site Internet de la Banque.

8.3 La Banque s'engage à collaborer avec les personnes afin de pouvoir apporter une réponse adéquate à toute réclamation ou préoccupation concernant le respect de la confidentialité des données.

Toutefois, si des personnes estiment que la Banque n'a pas été en mesure de répondre à leurs attentes, elles ont le droit d'adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) autorité française compétente en matière de protection des données, au :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy
75007 Paris

9. Modifications de la notice d'information

9.1 Les informations contenues dans la présente note sont applicables à la date indiquée ci-dessous. Toutefois, la Banque se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour la présente notice le cas échéant.

Vous pouvez en tout temps obtenir la dernière mise à jour de la présente notice auprès de votre chargé habituel de compte ou directement sur notre site Internet.

9.2 Lorsque les modifications apportées à la présente note ont une incidence significative sur la nature du traitement ou sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur le Client ou les Personnes Liées, la Banque en informera les intéressés avec un préavis suffisant.

Dernière mise à jour réalisée le 06 Août 2018

ⁱ le Règlement général sur la protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi Informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée